



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NO 2026-768
--

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 2026-768.

Le but de ce règlement est de se conformer à l'article 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'adopter et de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. Ce nouveau règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC des Laurentides, en date du 23 juin 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 25 juin 2026.



Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 25 juin 2026, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 juin 2026.



Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe